



Service des Affaires Scolaires, périscolaires et Transports

Sylvie POLI-MUGNIERY

☎ 01 64 45 13 67

Email : [scolaire@spln.fr](mailto:scolaire@spln.fr)

Ce document est téléchargeable sur notre site : [www.saintpierrelesnemours.fr](http://www.saintpierrelesnemours.fr)

## PREINSCRIPTION SCOLAIRE 2022-2023 - UNIQUEMENT SUR RDV

**ENTREE AU CP : du 14 février au 31 mars 2022 (\*)**

**ENTREE EN MATERNELLE : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022**

(\*) : Pour les fratries regroupant des élémentaires/maternelle, un seul RDV suffit

**SONT CONCERNES LES ENFANTS NES EN 2019 POUR L'ENTREE EN MATERNELLE  
ET LES ENFANTS NES EN 2016 POUR LES ENTREES EN CP**

La loi sur la scolarisation à trois ans : [Enfant âgé de trois ans pendant l'année d'inscription \(2022\)](#)

Le ou les parents doivent présenter une pièce d'identité avec photo – l'inscription ne peut pas être faite par un tiers.

**Dossier de pré-inscription OBLIGATOIRE à remplir en mairie par l'un ou les deux parents sur présentation :**

- ▶ Photo de l'enfant (format identité sans norme particulière)
- ▶ **ORIGINAL** du livret de famille
- ▶ Attestation du médecin traitant stipulant que l'enfant est à jour des vaccins obligatoires
- ▶ Copie **intégrale** avis d'imposition 2020 (puis 2021 en cours d'année) de la famille pour calcul du quotient
- ▶ Copie couleur (ou noir et blanc **lisible**) de la carte vitale
- ▶ Justificatif de domicile :
  - Bail de location + facture électricité, gaz, eau, tel **fixe** (pas de facture de tel portable), ou quittance de loyer.
  - Pour les achats ou constructions : l'attestation de **vente** du notaire + facture d'ouverture de compteur. (*un avis d'imposition n'est pas un justificatif de domicile, ni la promesse de vente*).
- ▶ La dernière **attestation de paiement** CAF (ou MSA) portant numéro d'allocataire et dates de naissance de tous les membres de la famille
  - Fournir les deux attestations si deux numéros de CAF sont attribués pour une même famille.
  - Si vous ne percevez plus de prestations, fournir une attestation de non-droit ou de fin de droit ou une attestation sur l'honneur sur papier libre précisant que vous ne touchez aucune prestation.
- ▶ Les coordonnées de la compagnie et le n° de contrat **d'assurance scolaire**
- ▶ L'attestation d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE** du ou des parent(s) – *si différente de l'assurance scolaire*
- ▶ Tout document justifiant de la **domiciliation** de l'enfant (autorité parentale exclusive ou partagée, gardes alternées...) en cas de séparation :
  - soit le **jugement** de divorce instituant le lieu de domicile de l'enfant
  - soit une **attestation** du père ou de la mère **autorisant la scolarisation** sur le lieu du domicile du parent qui réside à Saint-Pierre (un document type est disponible en mairie sur simple demande)

**Pour les familles d'accueil : copie de l'agrément et attestation d'accueil avec mention du nom de l'enfant**

**Pour les inscriptions en cours d'année scolaire ou en cours de cycle :  
FOURNIR OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ANCIENNE ECOLE  
portant mention de la classe quittée ou du passage de classe à la rentrée.**

**La préinscription en mairie est OBLIGATOIRE et doit être validée par signature  
Vous pourrez, ensuite, inscrire votre enfant auprès de l'établissement scolaire**

Toute dérogation (autres communes) fait l'objet d'une demande par mail : nom, prénom, date naissance enfant, noms prénoms parents, adresses, tel, courriel, motif de la demande